

# Formation – Données de santé – Magistrats financiers

*Acteurs publics*

L'Institut national du service public (INSP) lance la 12<sup>e</sup> campagne de recrutement pour son **master européen de gouvernance administrative**. Une formation née d'une initiative franco-allemande en 2004 qui propose une formation professionnalisante à destination des cadres impliqués ou amenés à l'être dans la coopération administrative franco-allemande, européenne et internationale. Le programme est conçu pour être compatible avec une activité professionnelle et comprend un stage de neuf semaines dans une administration allemande ou une institution européenne. Les dossiers de candidature peuvent être déposés jusqu'au 30 avril prochain – Dans une [délibération publiée au Journal officiel](#), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) revient sur ses propres recommandations au sujet de **l'hébergement des données de santé par des acteurs non européens**. Le Health Data Hub est en effet autorisé à constituer un nouvel entrepôt de données de santé pour alimenter la recherche et l'évaluation des politiques de santé, et à l'héberger chez le fournisseur de *cloud* Microsoft, soumis au droit extraterritorial américain. L'autorité indépendante reconnaît de ce fait un "*risque de communication à des puissances étrangères*", qui a d'ailleurs fondé la doctrine "Cloud au centre" de l'État. Une mission d'expertise interministérielle a néanmoins conclu qu'aucun prestataire européen ne pouvait répondre aux besoins du Health Data Hub et que ce nouvel entrepôt serait donc bien confié à Microsoft, en attendant une potentielle migration vers un nouveau prestataire en 2025 – Un [décret publié ce vendredi 2 février au Journal officiel](#) **modifie les dispositions statutaires applicables aux magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes**. Ce texte tire ainsi les conséquences de la loi du 20 novembre dernier "d'orientation et de programmation du ministère de la Justice" qui prévoyait notamment la dissociation du grade et de l'emploi de président de section ainsi que la modernisation des règles d'incompatibilité applicables aux magistrats des chambres régionales des comptes.